

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

Ce document a été mis en ligne sur le site Internet de la commune. Il comprend un chapitre sur les inondations. Nous avons quelques remarques à apporter. Cette fois, nous espérons que Monsieur le Maire évitera de nous lancer son humoristique « Le Touch, pas touche ! ». Les riverains risqueraient de ne pas apprécier.

Quelques remarques donc : En page 1, l'éditorial est signé « Le maire de Plaisance du Touch ». Nous supposons qu'il s'agit de Monsieur GUYOT et non plus de Monsieur ESCOULA, puisque le document est daté de juillet 2019. C'est très étrange, car, en page 18, il est dit que le « Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Vallée du Touch (SIAH) auquel adhère la commune, assure l'expertise et la mise en oeuvre des actions dans le domaine de la Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI)... Le SIAH mène dans ce cadre diverses mesures d'entretien des berges ou des cours d'eau. » Or, au Conseil Municipal du 22 mai 2019 (voir extrait en annexe), nous avons été informés du changement de nom de ce syndicat qui est donc devenu le « Syndicat Mixte Garonne Aussonnelle Louge Touch » (SM GALT). Et Monsieur GUYOT avait insisté sur le fait que c'est la CCST qui paie et non la commune. À la page 15, il est noté que « les crues du Touch sont relativement longues... et souvent accentuées en période de fonte des neiges. » Ceci est très étonnant. On dit toujours que le Touch NE PEUT PAS être sous l'influence de la fonte des neiges. Sa source se situe entre Boulogne sur Gesse et Le Fousseret, soit très loin des pentes enneigées des Pyrénées (voir plan « Touch.jpg ») ! À la page 16, dans les zones résidentielles exposées au risque inondations, le quartier IRIS a été omis. Dans ce cas, ce quartier ne devrait pas figurer en zone inondable ! À la page 17, il est dit, pour la crue de février 2003, que le Touch a débordé « suite à des ruptures de berges et de digues ». C'est FAUX ! Il n'a jamais été question de ruptures, mais plutôt de lâchers d'eau volontaires en amont... Questions (qui ont déjà été évoquées lors du Conseil Municipal du 22/05/2019, mais auxquelles nous n'avons pas obtenu de réponses précises) : > Quel est le montant de l'adhésion de la commune (ou de la CCST) au SIAH / SM GALT ? > Qui, dans le Conseil Municipal, participe aux travaux du SIAH / SM GALT ? > Quelles indemnités sont données à ces personnes ? Sur le site du SIAH / SM GALT, on trouve le dernier PV d'Assemblée Générale en date du 26/03/2019. Sur ce PV : aucune information sur les travaux d'entretien du Touch, aucun montant détaillé des coûts d'intervention... On trouve aussi un rapport d'activités. Il concerne toujours l'exercice 2017... > Comment les plaisançois peuvent-ils être informés de façon précise des travaux faits sur le Touch (quels travaux, quels entretiens, leurs coûts...) ? En annexe, copie de la page 14 du journal TOURNEFEUILLE INFOS. En quelques lignes, les habitants de Tournefeuille sont informés des travaux d'entretien en cours pour un montant de 100.000 €. Lors du Conseil Municipal du 22 mai 2019, on nous a pourtant promis des informations. > Pourquoi les Plaisançois n'ont-ils pas droit à ce type d'information ? À Plaisance du Touch, il y a beaucoup de riverains directement concernés par les fluctuations du Touch. Il est donc absolument nécessaire de leur fournir une information complète et claire par exemple sous la forme... (d'un tableau) ... suivante pour les 10 années précédentes :

ANNÉE COTISATION AU SIAH - SM GALT

INDEMNITÉS DES PARTICIPANTS REPRÉSENTANT LA COMMUNE
TRAVAUX
ENTRETIENS EFFECTUÉS À PLAISANCE DU TOUCH
MONTANT DES TRAVAUX ET ENTRETIENS À PLAISANCE DU TOUCH
2018 2017 2016 etc...

Si un tel tableau ne peut être établi et diffusé rapidement, les riverains comprendront sans difficulté que ce problème n'est pas pris avec le sérieux qui devrait s'imposer.

M. MORIN, page 15, répond que les données sont émises par la Préfecture. C'est un bureau d'études qui a fait le travail. Il se peut qu'il y ait eu des erreurs, ce sera vérifié. Page 16, le quartier des Iris est dans une zone inondable. Le DICRIM est un document qui donne des informations qui décrivent les risques majeurs sur la commune ce qui permet d'avoir des actes à prendre en compte afin de se protéger des inondations. Une plaquette supplémentaire a été distribuée dans le dernier SPOT. En ce qui concerne le quartier Iris, il doit y avoir une erreur et ce sera vérifié. Page 17, le Préfet aurait expliqué dans une réunion à laquelle a assisté Mme CEROVECKI que c'était un lâcher d'eau volontaire et non des ruptures de berges comme indiqué dans le document. Cela sera vérifié également. Le DICRIM est un document qui doit être renouvelé.

Mme CEROVECKI signale qu'il ne faut pas affirmer qu'il y a eu rupture de berges et de digues car c'est absolument faux.

M. MORIN explique qu'il y a peut-être eu des ruptures de berges indiquées au niveau de la Préfecture mais il n'a pas les éléments pour répondre.

M. COMAS indique, qu'en plus des réponses qu'il va donner, les Plaisançois seront informés puisque ce sera noté sur le compte rendu et visible sur le site de la commune, y compris quelques infos. À la suite de l'arrêté du 28 Juillet 2019, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la vallée du Touch (SIAH) devient le Syndicat Mixte Garonne Aussonnelle Louge Touch (SMGALT). Le président est M. Alain DINTILHAC, maire de Labastide Clermont. Le bureau est composé de 9 membres (1 président, 2 vice-présidents, 6 membres). M. COMAS fait partie du bureau. Seuls, le président et les 2 vice-présidents perçoivent une indemnité. Administrativement, il y a une secrétaire et 3 techniciennes de rivière. La dernière assemblée générale s'est déroulée le 4 Juillet 2019. Le compte rendu sera donné lors de la prochaine AG qui aura lieu le 28 Novembre 2019 et M. COMAS le donnera aux élus. Pour les travaux 2019, sur le Touch : remise en état du chemin du lac de Fabas, remplacement de la vanne défectueuse de la retenue de Savenes, enlèvement d'embâcles sur Poucharramet. Des travaux en urgence sont réalisés, soit sur appel des communes, soit lors des nombreuses visites des techniciennes de rivière qui se répartissent le territoire. 5 intercommunalités font partie de ce syndicat SMGALT : Communauté de Communes Cœur de Garonne, Communauté de Communes Cœur et Côteaux du Comminges, Communauté de Communes de la Save au Touch, Communauté de Communes du Volvestre et Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine. Cela représente 112 communes et 4 bassins versants. La participation pour la Communauté de Communes de la Save au Touch a été de 49 762,41 € en 2018 et 99 524,83 € en 2019. Il y a des partenaires qui participent aux aides financières (l'Agence Adour Garonne, le Conseil Départemental et le Conseil Régional). Durant les 3 dernières

années et pour être en conformité avec la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), des études par le SIAH ont été menées pour déboucher sur un PPG (Programme Pluriannuel de Gestion des cours d'eaux). Ceci afin de répondre à des travaux d'intérêt général (protection du patrimoine naturel et des personnes, protection des ouvrages, sécurisation des berges concernant les loisirs aquatiques et activités économiques, alimentation en eau potable). Ce PPG, sur 10 ans 2018/2028, préconise des travaux pour un montant de près de 8,2 millions. Pour le Touch, 5 millions, ainsi que pour les autres rivières se versant dans le Touch (14 et 500 kms). En ce qui concerne Plaisance, Il est prévu pour le Merdagnon 50 254 €. Un grand poste traitant de la vulnérabilité est envisagé à hauteur de 2,5 millions (en s'appuyant sur un retour d'expérience des crues – Exemple 01.04.74, 20.05.77, 05.02.04, 31.05.13 et 28.01.14 qui n'arrivaient pas à un ordre de crue décennale). Ces travaux ne pourront démarrer que lorsque la Direction Départementale du Territoire aura déclaré ceux-ci d'intérêt général (DIG). Les 10 années vont déjà avoir un report de 2 ans puisque les travaux ne sont pas commencés. Initialement prévus 2018/2028, ce sera 2020/2030. Tout ceci se trouve sur un document de 76 pages sur le site. L'une des principales actions du programme est le recul des digues par acquisition foncière au cas par cas. Certains obstacles pourront être supprimés. Des projets de revégétalisation des berges seront envisagés. Un important travail de sensibilisation auprès des propriétaires, collectivités et usagers va être mené en ce qui concerne le recul des digues afin de favoriser l'expansion de la rivière lors de crues. Il faut savoir qu'en 1950 et au-delà, les enjeux n'étaient pas les mêmes qu'aujourd'hui. A l'époque, on favorisait l'agriculture et l'urbanisation le long du Touch ne comportait pas les mêmes risques majeurs qu'aujourd'hui. A cette période, on a redressé et canalisé cette rivière par des digues, les méandres, qui favorisaient l'expansion du Touch lors des crues, ont été supprimés. M. COMAS ne peut pas apporter de réponse aujourd'hui sur les travaux durant les 10 dernières années et sur leur montant. Le syndicat doit envoyer ces informations rapidement. Dès leur réception, elles seront transmises aux élus. En référence à l'info de Tournefeuille, lorsque des travaux importants sont réalisés sur le Touch (enrochements, coupe d'arbres), la communication est faite sur le SPOT. Il y a 2 délégués pour la CCST, M. PELLEGRINO et M. COMAS et 2 délégués pour la commune, Mme LECLERC et M. LACOMBE. Comme il l'a déjà dit, aucune de ces personnes ne perçoit d'indemnités.

Mme CEROVECKI fait remarquer, en ce qui concerne l'entretien du Touch, il y a des endroits où la végétation s'est excessivement développée. Il faut l'entretenir car lors d'une crue, cela gêne le passage de l'eau. Y a-t-il des contrôles ?

M. COMAS répond qu'il y a des visites périodiques des agents de rivière. 3 agents se partagent le secteur. Lors de la prochaine réunion du 28 Novembre, il demandera ce qui est prévu.

M. PELLEGRINO ajoute que, lors de la dernière tempête, un arbre est tombé dans le Touch et ce sont les agents municipaux qui l'on enlevé et pas les services du SIAH.

M. FRAISSE souligne que faire de l'enrochement et des digues, c'est bien dans certains cas mais il faut faire attention car on empêche de créer des méandres et on accélère le débit. Il y a quelques années, des enrochements ont été créés ce qui n'était pas forcément souhaitable.

M. COMAS répète que lorsqu'il y a urbanisation, on ne peut plus faire d'expansion et des méandres. Cela pourra se faire en amont, c'est ce qui est étudié.

M. MORIN ajoute qu'il y a une réflexion globale en cours au niveau du PAPI par rapport à l'enrochement. Il y aura également une réunion le 5 Décembre prochain avec les communes impactées par les inondations.

Mme REGNAULT VIOLON fait remarquer que sur la liste des syndicats envoyée aux élus à l'issue de l'élection de M. GUYOT en tant que maire, apparaît que ce sont M. GUYOT et M. LACOMBE qui sont membres du SIAH. Ce n'est pas ce qu'a dit M. COMAS.

M. COMAS répond qu'il pense que ce sont Mme LECLERC et M. LACOMBE mais qu'il faudra le vérifier.

BUS TISSEO N° 55

Nous relayons des demandes de plaisançois reçues sur notre site. Il semblerait que les fréquences des bus n° 55 soient très insuffisantes. Les personnes vivant aux Ocrelines, en particulier les mères de familles avec des enfants en bas âge ou les personnes âgées ne disposant pas de véhicules, ainsi que les étudiants du centre de formation des Compagnons apprécieraient un passage plus fréquent de ce bus.

Mme CEROVECKI signale, en ce qui concerne l'arrêt du LINEO 3 à proximité de l'Intermarché et qui se trouve à l'opposé de l'Intermarché, que de nombreuses personnes l'utilise pour aller à l'Intermarché et traverse comme elles peuvent. Ne serait-il pas possible d'aménager un trottoir ?

M. PELLEGRINO répond que c'est prévu.

M. GUYOT ajoute que TISSEO va créer un abribus rue P. Loti (retour vers Monestié).

Mme CEROVECKI demande quand est prévu le trottoir ?

M. PELLEGRINO explique que cela a été vu avec le Conseil Départemental. Il est envisagé de faire un trottoir qui longe le rond-point pour rejoindre la rue Victor Hugo car il y a le passage piétons qui permet de traverser pour que les personnes puissent circuler et soient en sécurité. La commune ne veut pas que les personnes sautent le fossé car il est très profond.

M. GUYOT ajoute que côté « Poivre Rouge », il est possible que le propriétaire fasse une allée et demande à la commune de pouvoir buser le fossé, ce qu'elle autorisera.

M. PELLEGRINO fait remarquer que certaines personnes passent par le portillon de « Poivre Rouge » mais c'est un passage privé.

M. MALHERBE ne pense pas que la direction d'Intermarché accepte de faire un passage.

M. MORIN précise qu'il a rencontré le directeur d'Intermarché qui a demandé une permission de voirie auprès du Conseil Départemental pour buser ce fossé et faire un accès.

M. MALHERBE est surpris car les personnes qui prennent le bus risquent de se garer sur le parking.

M. GUYOT signale que ces personnes, en récupérant leur voiture, iront faire leurs courses à Intermarché. En ce qui concerne le bus 55 : il est clair que les fréquences du bus 55 sont très insuffisantes. TISSEO les augmente régulièrement. Le dimanche, les Compagnons qui arrivent à la gare Matabiau peuvent aller jusqu'à Monestié mais doivent ensuite remonter à pied car il n'y a pas de bus 55. Il a proposé à TISSEO que le 55 démarre du bout de la rue des Mésanges en allant vers Cugnaux afin que ce soit étudié dans le cadre de l'installation d'une nouvelle ligne. D'ici 2021, une ligne express fera St Lys/Fonsorbes/Plaisance/Colomiers, s'arrêtera à Monestié pour aller à la gare de Colomiers. Les Compagnons ont fait plusieurs courriers pour la ligne 55 qui ont été transmis à TISSEO. Lors de différentes réunions avec TISSEO, M. GUYOT évoque régulièrement ce problème. Il ajoute que la commune a écrit au Conseil Départemental et à TISSEO pour signaler des vitesses excessives, en particulier sur l'avenue des Pyrénées, de part et d'autre de l'écluse car la vitesse est limitée à 30 km/h. Les riverains se sont plaint que les bus arc-en-ciel, 116 et LINEO, dépassaient la vitesse autorisée.

M. FRAISSE signale qu'il faudrait également ajouter un feu « piétons » à La Rodo.

M. GUYOT ajoute que cette voie n'est utilisée que par les bus.

M. COMAS signale qu'il s'est rendu sur les lieux, on voit arriver le bus et les arbres ne gênent en rien la visibilité.

ARCEAUX DE STATIONNEMENT POUR VÉLOS

Les nouveaux parkings (rue Del Guindouillé et rue des Tilleuls) qui desservent l'école Marcel Pagnol ne sont pas équipés d'arceaux de stationnement pour vélos. Le parking de la maison PIRLOT et les parkings de l'ancien et du nouveau cimetière de Plaisance ne disposent pas de ces équipements. Nous demandons à la municipalité de corriger ces carences et de prévoir dans tous les aménagements publics futurs une véritable politique qui facilite le développement et la pratique du vélo.

M. PELLEGRINO a fait un point très précis, dans le cadre du schéma directeur des pistes cyclables, de tout ce que la commune possède en parking à vélos et en accroches-vélos. Aujourd'hui, il y a, sur la commune, 115 structures et arceaux plus toutes les croix de St André. L'aménagement du parking de Pagnol est terminé et les arbres seront plantés d'ici 8 à 10 jours. Les plantations commenceront sur l'école Daudet puis sur le parking Pagnol et pour finir le lac Soula. Derrière le gymnase Pagnol, vont être remis 3 racks de 5 places plus 2 racks de 5 places. En ce qui concerne le cimetière de la rue des écoles, il y a des accroches-vélos au gymnase M. COR (3). Concernant le cimetière rue des Landes, les accroches-vélos

ne sont pas prévus. Les priorités, cette année, ont été faites à Monestié (10 box sécurisés et 16 accroches-vélos).

MÉDIATHÈQUE

Lors du Conseil Municipal du 26 septembre 2019, au cours du débat qui a fait suite à une « question diverse » posée par le Groupe d'Opposition RÉINVENTONS PLAISANCE, question portant sur la future médiathèque de la commune et de l'absence de subvention de la DRAC, faute d'une surface au sol suffisante (plancher inférieur à 1250 m²) le maire, Monsieur Philippe GUYOT, a répondu : - Un dossier a été fait « dossier très important, que les élus ont vu » - « ce dossier est en annexe de la délibération de Juillet » Sauf erreur de notre part, le dossier évoqué par le maire ne figure pas dans les pièces qui nous ont été transmises au titre du Conseil Municipal du 04 juillet 2019. Qu'en est-il exactement ? Pourrions-nous avoir une copie de ce document ?

M. GUYOT signale qu'il a fait une erreur, les élus n'ont pas eu ce document. Ce document sera numérisé et envoyé aux élus.

* Trajectoire des avions décollant de l'aéroport de Toulouse/Blagnac

Le survol d'avions des communes de Pibrac, Plaisance du Touch, Cugnaux, etc... préoccupe de plus en plus la population mais également les maires. Le Journal Toulousain a relayé les propos de M. COSTES, maire de Pibrac, qui disait, entre autres, qu'il emploierait tous les moyens nécessaires pour arrêter le survol de sa ville et a brandi la menace d'un éventuel recours en justice. Quelle est votre position à ce sujet à la suite de ces propos ?

M. GUYOT répond qu'il n'a pas lu la déclaration du maire de Pibrac. Il n'est pas opposé au survol et ce qui le dérange, ce sont les nuisances. Il est prévu normalement que les avions survolent la commune au-delà de 2 000 m d'altitude et c'est pour cela que la commune n'était pas prévue dans l'enquête publique. Il fait un appel public : Les personnes constatant des nuisances doivent noter le jour et l'heure du survol de l'avion. Avec ces informations, il est possible de retrouver les coordonnées exactes de vol de l'avion. L'ensemble de ces études et expérimentations qui ont été faites avaient pour but de limiter les nuisances aux alentours et abords des aéroports. La commune est impactée car les procédures de décollage et d'atterrissage ont été modifiées et les trajectoires ont changé. Normalement, ces avions devraient être à une altitude suffisante pour que la commune ne subisse pas les nuisances. Les avions de Francazal ne sont pas concernés. M. GUYOT ne souhaite pas aller en justice. Plusieurs courriers ont été faits où la commune demande que l'enquête publique soit élargie à la commune de Plaisance et à toutes les communes qui peuvent être impactées.

Mme CEROVECKI fait remarquer que les personnes qui ont acheté une maison à Pibrac, c'était pour être dans un endroit tranquille et pas pour entendre les avions.

M. GUYOT entend mais n'est pas contre les avions à Toulouse car énormément de personnes en vivent. Il serait malvenu de dire que l'on souhaite les avions mais pas sur la commune. Il voudrait que les personnes s'expriment et résoudre le problème des nuisances car ces tests montrent qu'il y en a. Il pense que les

compagnies aériennes ne respectent pas les procédures prévues pour une raison simple, c'est au moment du décollage que cela coûte cher en carburant. Plus le décollage est abrupt, plus c'est cher. C'est pour tout cela que M. GUYOT demande des faits (lieux, heures et jours).

M. MALHERBE souhaite savoir si cette demande a été faite officiellement ?

M. GUYOT répond par la négative. On peut en parler autour de soi.

Mme REGNAULT VIOLON note que, dans un premier temps, l'action de la commune est de demander aux Plaisançois de relayer l'information pour essayer de faire un point sur les abus qui peuvent exister au niveau des procédures de décollage ou du survol. M. GUYOT confirme.

Mme REGNAULT VIOLON estime qu'il y a un contexte particulier. Les personnes ont choisi d'habiter à un endroit avec un contexte économique, social et des nuisances et là, d'un coup, de manière unilatérale, la donne a été changée. Ce n'est pas acceptable pour beaucoup de personnes.

M. GUYOT est d'accord que cela n'a pas été assez discuté avec les personnes concernées (riverains et mairies). Ce sont les autorités qui ont pris cette décision et elles en ont le droit.